



COMPTE-RENDU
Conseil de quartier Issambres Nord
11/10/2021

Service : Cabinet du Maire des Issambres
Rédacteur : Youna PEUZIAT
Approbateur : Jean-Claude SAVIO
Objet de la réunion : Elections Conseillers Issambres Nord
Date : le 11/10/2021

1) PRESENTS :

Nom – Prénom	Fonctions	Présence
Jean CAYRON	Monsieur le Maire	Oui
Jean-Claude SAVIO	Adjoint délégué au quartier des Issambres et aux travaux et Elu référent au conseil de quartier Issambres Nord	Oui
Svetlana LEGRAND	Elue référente au conseil de quartier Issambres Nord	excusée
Martine BOUVARD	Conseillère Municipale à la Démocratie Participative	Oui
Line KERGOULAY	Elue de l'opposition Conseil de quartier Issambres Nord	excusée
Anissa NAAMANE	Directrice de Cabinet	Oui
Youna PEUZIAT	Coordinatrice du Pôle des Issambres	Oui

2) Compte Rendu Sommaire

Monsieur le Maire remercie l'assemblée de sa présence et explique que cette réunion a pour objectif d'élire les membres représentant le Conseil de quartier des Issambres Nord. L'intérêt de faire des élections est de permettre aux administrés de choisir leurs représentants dans une perspective de participation démocratique.

Il passe la parole à Madame BOUVARD, Conseillère municipale déléguée à la Démocratie Participative, qui avant de présenter et expliquer le déroulé des élections du jour, excuse Mme Svetlana LEGRAND, Conseillère municipale référente du conseil de quartier des Issambres Nord et Mme Line KERGOULAY, élue de l'opposition membre du conseil de quartier des Issambres Nord, retenues toutes deux par des obligations professionnelles et personnelles. En préambule, Mme BOUVARD rappelle quelques précisions :

- Le conseil de quartier s'inscrit dans une démarche de démocratie participative, il peut être force de propositions mais n'a aucun pouvoir de décision.
- Le Maire ou son représentant est le Président de droit ;

- Les participants sont tenus à un devoir de réserve afin de faciliter les échanges ;
- L'ordre du jour est arrêté conjointement par l'élu référent et le vice-Président délégué et envoyé au Maire au plus tard 15 jours avant la tenue du conseil de quartier. Il est rappelé que cet ordre du jour devra impérativement être respecté lors du déroulé du conseil de quartier ;
- Les questions soulevées devront être d'intérêt général et non personnelles ;
- Le conseil de quartier se réunit habituellement au moins 2 fois par an et à titre exceptionnel il peut être réuni par le Maire ;
- Entre les Conseils de quartier publics, les membres du Conseil de quartier pourront se réunir à l'initiative du vice-Président ;

Une fois ces précisions rappelées, Mme BOUVARD demande aux candidats présents de se présenter à l'assemblée.

Avant de procéder aux votes, Mme BOUVARD rappelle le déroulé de l'élection :

→ **Election du collège des habitants (8 membres + 4 suppléants) :**

- **4 membres sont élus par les habitants du quartier** : il s'agit des 4 candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix sur les bulletins dépouillés (en cas d'égalité entre 2 candidats, un 2^{ème} tour est organisé, et si l'égalité persiste, le plus jeune est élu).
- **4 membres sont désignés par tirage au sort** (parmi les candidats qui n'ont pas été élus précédemment)
- **4 suppléants** : les candidats non élus ou tirés au sort.

→ **Collège des associations :**

Les associations ont été au préalable, désignées par le Maire. Dans les faits, les membres des associations se sont porté candidats en qualité de représentants d'associations.

3) Les Elections

Au suffrage :

Sont Elus membres titulaires au titre du collège des habitants :

- Monsieur Roger ALEND, avec 13 voix,
- Monsieur Guillaume UBA, avec 13 voix,
- Monsieur Maurice MEFFRE, avec 11 voix,
- Monsieur Patrick MOULINES, avec 9 voix.

Au tirage au sort :

Sont Elus membres titulaires au titre du collège des habitants :

- Monsieur Bernard CARAYOL,
- Monsieur Alain POTTIER,

Ce conseil ne dispose pas de suppléants, n'ayant pas eu davantage de candidatures.

Désignés par Monsieur le Maire :

Sont Elus membres au titre du collège des Associations :

- Madame Annie EICHACKER, Présidente de l'ASL du Grand Boucharel,
- Madame Joëlle ARDAUD, Présidente de l'ASL La petite Afrique,

Monsieur le Maire en est Président de droit, Monsieur Jean-Claude SAVIO, référent de quartier des Issambres Nord est son suppléant.

*

Avant de clôturer cette séance, Monsieur le Maire explique qu'un ordre du jour pour le prochain conseil de quartier a été établi pour amorcer les premiers conseils de quartier. L'ordre du jour sera le suivant :

- Propreté urbaine,
- PLU (Plan Local d'Urbanisme),
- OLD (Obligation Légale de Débroussaillage),
- Voirie / aménagement routier,
- Questions diverses (réponses orales si possible ou lors du prochain Conseil de quartier).

Madame BOUVARD explique que l'ensemble des conseillers de quartier élus ce soir doit se réunir rapidement avec Monsieur SAVIO et Madame LEGRAND pour élire le vice-président délégué et pour préparer le prochain conseil des Issambres Nord prévu le Mardi 23 novembre 2021 à 18h00 à la salle Robert Manuel.

Monsieur le Maire invite les nouveaux élus à signer le règlement intérieur et à récupérer l'ordre du jour préétabli avant de se réunir autour du verre de l'amitié.

La séance se termine à 19h15.